



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE VENDREDI 20 MAI À 7 H 30
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Marie-Andrée Giroux ;
Messieurs les conseillers Vincent Roy et Patrick Mathieu.

Est également présent(e) :
Mélissa Rodrigue, greffière adjointe.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption règlement 2022-473
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2022-05-7409 Il est proposé par monsieur Vincent Roy, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. ADOPTION RÈGLEMENT 2022-473

R-2022-05-7410 **Considérant** que le 7 mars, lors de la séance ordinaire du Conseil, le projet de règlement 2022-473 décrétant une dépense de 1 654 000 \$ et un emprunt de 1 654 000 \$ pour le prolongement des services dans la 183^e Rue a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 2022-473 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité;

Que le conseil adopte le règlement 2022-473 décrétant une dépense de 1 654 000 \$ pour le prolongement des services dans la 183^e Rue.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2022-05-7411 Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, appuyé par monsieur



Vincent Roy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

X

FRANÇOIS VEILLEUX
Maire

X

MÉLISSA RODRIGUE
Greffière adjointe